

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 370

19 février 2010

SOMMAIRE

Ademus S.à r.l.	17741	Euclid Investments Holding S.A.	17719
Akan S.A.	17736	Everwood Holding S.A.-SPF	17717
Allroad Express Sàrl	17723	EVI	17722
An-Erminig Holding S.à r.l.	17736	Filips Participations S.A.	17741
An-Erminig Holding S.à r.l.	17736	Garance Holding S.A.	17760
Apolluxx S.à r.l.	17734	Giva S.A.	17758
Balmain European Retail Holdings S.à r.l.	17727	Giva S.A., SPF	17758
Balmain German DIY Store Investments (West) No. 1 S. à r.l.	17723	Gousson - Consultadoria e Marketing S.à r.l.	17714
Balmain German Retail Park Develop- ments (West) No. 1 S.à r.l.	17720	Grosvenor Holdings S.A.-SPF	17722
Black & Decker Luxembourg Finance	17719	ING Life Luxembourg S.A.	17723
Campus Contern Alouette S.A.	17760	Inn Properties S.à r.l.	17731
Campus Contern Bouvreuil S.à r.l.	17760	IPEF III Holdings N° 21 S.A.	17726
Campus Contern S.à r.l.	17760	Liusol International S.A.	17736
Capita Fiduciary Group S.A.	17718	Mao Yuan Import-Export S.à r.l.	17736
Carling Lake Sàrl	17729	MCG Investments S.à r.l.	17725
COPEL S.A. Société de gestion de patri- moine familial	17718	Media Outdoor S.à r.l.	17735
Cordatus Recovery Partners II S. à r.l. ...	17718	Mellon International Holdings S.à r.l.	17718
Danatis Invest S.A.	17737	Penisola Estates S.à r.l.	17732
Danube Properties S.à r.l.	17727	Plutonium S.A.	17741
Danube Properties S.à r.l.	17729	Provagest S.A.	17720
Delabais Investissements S.A.	17726	R & H Trans Sàrl	17737
Dorpum, Sàrl	17737	Solergo S.A.	17742
EAA Capital Group S.à r.l.	17760	Springblack Finance (Proprietary) Limited	17757
E.F. Holdings S.A.	17722	Superga Lux S.A.	17719
Elbe Properties S.à r.l.	17731	Tecnomec S.A.	17726
Entreprise de Desossage Romain Stoltz S.à r.l.	17735	Ténérife Immobilière S.A.	17719
		Vicente & Fils	17737
		Vitony S.A.	17719

Gousson - Consultadoria e Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 139.534.

In the year two thousand nine, on the fifteenth of December, before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Gousson-Consultadoria e Marketing S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.534 (the Company). The Company was incorporated in Madeira and on 13 June 2008, the Company transferred its statutory seat and principal establishment from Madeira to the city of Luxembourg without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance and its articles of association (the Articles) were amended pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1711 of 11 July 2008.

There appeared

Dorint Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 49.334 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Patrick van Denzen, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Company's share capital is fixed at twelve thousand Euro (EUR 12,500.00), represented five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the Sole Shareholder, through its proxy holder, recognises to be fully informed of the following agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.00) by way of the issuance of 500 new shares of the Company, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1. above by a contribution in kind of fifteen million seven hundred ninety-six thousand six hundred sixty-six euro and ninety-five cents (EUR 15,796,666.95) and declare that (i) an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) shall be allocated to the share capital of the Company, and (ii) the remaining amount of fifteen million seven hundred eighty-four thousand one hundred sixty-six euro and ninety-five cents (EUR 15,784,166.95 Euro) shall be allocated to the share premium account of the Company.

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

4. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under items 1. and 2. above.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand euro (EUR12,500.00) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand Euro (EUR 12,500.00), represented five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.00) by way of the issuance of five hundred (500) new shares of the Company, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the new shares of the Company, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) and to fully pay up such shares by way of a contribution in kind consisting of a claim existing in favour of the subscriber and against the Company and amounting to fifteen million seven hundred ninety-six thousand six hundred sixty-six euro and ninety-five cents (EUR 15,796,666.95) (the Contribution).

The Sole Shareholder prenamed, declares that an amount of twelve thousand Euro (EUR 12,500.00) shall be allocated to the share capital of the Company, and (ii) the remaining amount of fifteen million seven hundred eighty-four thousand one hundred sixty-six euro and ninety-five cents Euro (EUR 15,784,166.95) shall be allocated to the share premium account of the Company

The Sole Shareholder prenamed, acting through its proxyholder declared that there exist no impediment impediments to its free disposal and that it is a determined, due and payable claim ("the Claim").

The Sole Shareholder prenamed, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities in respect of Contribution.

Evidence of the existence of the amount of the Claim and of the amount of Contribution as well as the renunciation thereof has been given to the undersigned notary by a declaration of recipient company signed by the managers of the Company whereby it expressly agrees with the description of the Contribution, with its valuation and with the effective irrevocable waiver of claim and by a certificate of waiver of its claim signed by the Sole Shareholder.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association and shall henceforth read as follows:

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.00) represented by one thousand (1,000.-) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) du seul associé de Gousson-Consultadoria e Marketing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.534 (la Société). La Société a été constituée à Madeira le 13 juin 2008 et la société a transféré son siège social et son principal établissement de Madeira à Luxembourg, sans dissolution mais avec continuation de sa personnalité juridique et les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1711 du 11 juillet 2008.

A comparu:

Dorint Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.334 (l'Associé unique),

ici représentée par Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé unique a requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. Le capital de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, détenues par l'Associé unique.

II. L'Associé unique reconnaît avoir été informé sur l'ordre du jour de l'Assemblée qui est libellé comme suit:

1. Augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 25.000.- (vingt-cinq mille euros) par l'émission de 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription et libération des parts sociales nouvelles par un apport en nature de EUR 15.796.666,95 (quinze millions sept cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-six euros quatre-vingt-quinze cents) et décision que (i) un montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est affecté au capital social de la Société et (ii) le solde de EUR 15.784.166,95 (quinze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-six euros quatre-vingt-quinze cents) sera attaché à la prime d'émission de la Société.

3. Modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder à toutes les formalités afférentes (y inclus afin d'éviter tout doute l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

4. Modification de l'article 5 des statuts en vue de refléter l'augmentation de capital sub 1 et 2 ci -dessus.

5. Divers.

III. Qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 25.000.- (vingt-cinq mille euros) par l'émission de 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer comme suit la souscription et la libération de l'augmentation de capital social:

Souscription - Libération

Ensuite l'Associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune et de les libérer entièrement par un apport d'une créance existant en faveur de l'Associé contre la Société, («la Créance») au montant de EUR 15.796.666,95 (quinze millions sept cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-six euros quatre-vingt-quinze cents) («l'Apport en nature»).

L'Associé unique déclare (i) qu'un montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est affecté au capital social de la Société et (ii) le solde de EUR 15.784.166,95 (quinze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-six euros quatre-vingt-quinze cents) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

L'Associé unique, prénommé, agissant par son mandataire déclare qu'il n'existe pas d'obstacle à disposer librement de la créance et qu'elle est certaine, liquide et exigible («la Créance»).

L'Associé unique déclare renoncer irrévocablement à toutes les obligations pouvant résulter l'Apport en nature et en décharge la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de la créance en faveur de l'Associé unique ainsi que la renonciation y relative a été donnée au notaire soussigné par une déclaration de la Société signée par les administrateurs acceptant la description de la créance et par une déclaration de renonciation de sa créance de l'Associé Unique.

Les déclarations resteront annexés aux présentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder à toutes les formalités afférentes (y inclus afin d'éviter tout doute l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 25.000.- (vingt-cinq mille euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune et ayant toutes les mêmes droits et obligations.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute nature, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 5.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: P. VAN DENZEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56100. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014849/191.

(100009155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Everwood Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.754.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2009

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet rétroactif au 26 mai 2009, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009.

2. La société A&C Management Services Sarl, R.C.S Luxembourg B 127.330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet rétroactif au 26 mai 2009, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour EVERWOOD / HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010015891/25.

(100008401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Mellon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.108.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 octobre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 novembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010016783/13.

(100010613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Capita Fiduciary Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 147.080.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57346 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010016785/12.

(100010729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Cordatus Recovery Partners II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.530.

Les comptes concernant la période du 23 mars 2009 au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour la société

Russell Perchard

Un Mandataire

Référence de publication: 2010016835/15.

(100010501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

COPEL S.A. Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.184.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010016857/14.

(100010752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Euclid Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.357.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUCLID INVESTMENTS HOLDINGS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010016854/12.

(100010701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Superga Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUPERGA LUX S.A.

B. PRUDHOMME / J.-R. BARTOLINI

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010016855/12.

(100010706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Black & Decker Luxembourg Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016856/10.

(100010753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Ténérife Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010016861/10.

(100010721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Vitony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.513.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18/01/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010016864/10.

(100010275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Provagest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.744.

La Fiduciaire D + C S.à.r.l, avec siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège établi en ses locaux, 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

PROVAGEST S.A. n'a donc plus de siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Fiduciaire D + C S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010015889/13.

(100008451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Balmain German Retail Park Developments (West) No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.229.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.485

duly represented by Mrs Rachel UHL; lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of a power of attorney on December 24, 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "Balmain German Retail Park Developments (West) No. 1 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.229, incorporated by virtue of a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated February 1st, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 649 on March 15, 2008.

II. The agenda of the meeting was as follows:

- 1) Change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.
- 2) The accounting year having started on April 1st, 2009 shall close on the thirty-first of December 2009.
- 3) Restate articles 15 and 16 of the articles of incorporation pursuant to the above change of accounting year-end.
- 4) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.

Second resolution

The accounting year having started on April 1st, 2009 shall close on the thirty-first of December 2009.

Third resolution

Further to the foregoing resolution, Articles 15 and 16 of the Company's Articles of Association are amended and will now be read as follows:

" **Art. 15. Accounting year.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Accounts. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the

value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., une société régie suivant les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.485,

dûment représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de «Balmain German Retail Park Developments (West) No. 1 S.à r.l.» (la société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.229, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 1^{er} février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 mars 2008 sous le numéro 649.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année
- 2) L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera au 31 décembre 2009.
- 3) Modification des articles 15 et 16 des statuts de la Société suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus.
- 4) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

Suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus, les articles 15 et 16 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/405. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): C.FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010015070/106.

(100009273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

E.F. Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 26.740.

La Fiduciaire D + C S.à.r.l., avec siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège établi en ses locaux, 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

E.F. HOLDINGS S.A. n'a donc plus de siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Fiduciaire D + C S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010015890/13.

(100008450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Grosvenor Holdings S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.857.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration réuni le 9 décembre 2009

1. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour GROSVENOR HOLDINGS S.A.-SPF

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010015892/14.

(100008390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

EVI, Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 147.058.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 août 2009

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité:

Transfert du siège social vers 220, rue de Rollingergrund, L-2441 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 28/08/2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Référence de publication: 2010015964/12.

(100007834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Allroad Express Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 57, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 110.143.

—
EXTRAIT

La gérance communique que suite à la décision de l'associé unique prise en date du 2 janvier 2010 le siège social de la société sera transféré du n° 108, rue de la Vallée, L-3591 Dudelange au n° 57, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange.

Avec effet au 3 janvier 2009.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

ALLROAD EXPRESS SARL

57, RUE GAFFELT

L-3480 DUDELANGE

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2010015905/17.

(100008036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 46.425.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 05/10/2009

Le Conseil d'administration donne son accord sur le déménagement du siège social de la société en date du 16 novembre 2009.

A dater du 15/11/2009, le nouveau siège social sera 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 05/10/2009.

Bruno GOSSART

Dirigeant Agréé

Référence de publication: 2010015961/15.

(100008007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Balmain German DIY Store Investments (West) No. 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.237.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.485

duly represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a power of attorney on December 24, 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "Balmain German DIY Store Investments (West) No. 1 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.237, incorporated by virtue of a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated February 1st, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 652 on March 15, 2008.

II. The agenda of the meeting was as follows:

- 1) Change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.
- 2) The accounting year having started on April 1st, 2009 shall close on the thirty-first of December 2009.
- 3) Restate articles 15 and 16 of the articles of incorporation pursuant to the above change of accounting year-end.
- 4) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.

Second resolution

The accounting year having started on April 1st, 2009 shall close on the thirty-first of December 2009.

Third resolution

Further to the foregoing resolution, Articles 15 and 16 of the Company's Articles of Association are amended and will now be read as follows:

" **Art. 15. Accounting year.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Accounts. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., une société régie suivant les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.485,

dûment représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de «Balmain German DIY Store Investments (West) No. 1 S.à r.l.» (la société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.237, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 1^{er} février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 mars 2008 sous le numéro 652.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année
- 2) L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera au 31 décembre 2009.
- 3) Modification des articles 15 et 16 des statuts de la Société suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus.

4) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

" **Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R.UHL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/406. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010015071/104.

(100009268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

MCG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.850,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.502.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 janvier 2009

Le conseil de gérance décide de transférer le siège de la société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 15 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour MCG Investments S.à r.l.

Heidi Connolly

Référence de publication: 2010015975/15.

(100008333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Delabais Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.508.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2010, LAC/2010/119, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "DELABAIS INVESTISSEMENTS S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 89.508, ayant son siège social à Luxembourg au 54, avenue de la Liberté, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1691 du 26 novembre 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du même notaire en date du 21 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 62 du 22 janvier 2003.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62.780.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015981/24.

(100008367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

IPEF III Holdings N° 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.529.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2010, LAC/2010/120, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société IPEF III Holdings N°21 s.a. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg N° B 94.529 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 828 du 11 août 2003. La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 9 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2258 du 10 octobre 2007.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62.780.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015984/23.

(100008369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Tecnomec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.280.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2010, LAC/2010/121, aux droits de soixante-quinze

euros (75.- EUR), que la société "TECNOMECH S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 87.280, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1097 du 17 juillet 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER en date du 14 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 999 du 7 octobre 2004.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62.780.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015988/24.

(100008374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Danube Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 121.263.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016002/10.

(100010016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.485.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Balmain European Retail Property Fund L.L.P., a company incorporated and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 25, Heatmans Road, SW6 4TJ London, registered with the United Kingdom trade register under number OC333225

duly represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of a power of attorney on December 24, 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "Balmain European Retail Holdings S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.485, incorporated by virtue of a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated February 14, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 956 on May 16, 2006.

II. The agenda of the meeting was as follows:

- 1) Change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.
- 2) The accounting year having started on April 1st, 2009 shall close on the thirty-first of December 2009.
- 3) Restate articles 15 and 16 of the articles of incorporation pursuant to the above change of accounting year-end.
- 4) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by unanimous vote, the following resolutions:

17728

First resolution

The sole member decides to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.

Second resolution

The accounting year having started on April 1st, 2009 shall close on the thirty-first of December 2009.

Third resolution

Further to the foregoing resolution, Articles 15 and 16 of the Company's Articles of Association are amended and will now be read as follows:

" **Art. 15. Accounting year.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Accounts. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Balmain European Retail Property Fund L.L.P., une société régie suivant les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 25, Heathmans Road, SW6 4TJ Londres, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro OC333225, dûment représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de «Balmain European Retail Holdings S.à r.l.» (la société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.485, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, reçu en date du 14 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 mai 2006 sous le numéro 956.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année
- 2) L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera au 31 décembre 2009.
- 3) Modification des articles 15 et 16 des statuts de la Société suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus.
- 4) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

Suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus, les articles 15 et 16 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/407. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010015072/104.

(100009260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Danube Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 121.263.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016003/10.

(100010019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Carling Lake Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.640.

In the year two thousand and nine, on the 30th of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.485

duly represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a power of attorney on December 24, 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "Carling Lake Sàrl" (the "Company"), with registered office

at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.640, incorporated by virtue of a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, dated November 27, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 173 on January 22, 2008.

II. The agenda of the meeting was as follows:

- 1) Change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.
- 2) The accounting year having started on April 1st, 2009 shall close on the thirty-first of December 2009.
- 3) Restate articles 15 and 16 of the articles of incorporation pursuant to the above change of accounting year-end.
- 4) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.

Second resolution

The accounting year having started on April 1st, 2009 shall close on the thirty-first of December 2009.

Third resolution

Further to the foregoing resolution, Articles 15 and 16 of the Company's Articles of Association are amended and will now be read as follows:

" **Art. 15. Accounting year.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Accounts. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., une société régie suivant les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.485,

dûment représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de «Carling Lake Sàrl.» (la société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.640, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, reçu en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 janvier 2008 sous le numéro 173.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année
- 2) L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera au 31 décembre 2009.

3) Modification des articles 15 et 16 des statuts de la Société suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus.

4) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

Suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus, les articles 15 et 16 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/404. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010015059/104.

(100009030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Elbe Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 123.616.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016004/10.

(100010020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Inn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 123.619.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016005/10.

(100010022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Penisola Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.907.

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of December,
Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Peninsula Estates S.à r.l. (the Company), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 80.907 with a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 20, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of October 3, 2001 number 841.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended.

There appeared

Soros Real Estate Investors C.V., a limited partnership established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 216, 1016 BS Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of Amsterdam under number 34123245 (the Sole Shareholder), represented for the purposes hereof by its general partner, Grove Realty Associates, L.P., previously named Soros Realty Associates, L.P.,

here represented by Dara SYCHAREUN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on December 9th, 2009,

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) shares having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution and liquidation of the Company.
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties.
3. Appointment of the liquidator of the Company and determination of the liquidator's mission.
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint RDFI Corp I Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, Grand Cayman, KY1-1104, the Cayman Islands, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers to perform its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this Meeting is estimated at approximately EUR 800.-.

There being no further business, the Meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, which proxy holder signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société à responsabilité limitée Penisola Estates S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 80.907 avec un capital social de EUR 12.500,- constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 3 octobre 2001, numéro 841.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été amendés.

A comparu

Soros Real Estate Investors C.V., une société en commandite constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Herengracht 216, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre du Commerce de Amsterdam sous le numéro 34123245 (l'Associé Unique), représenté pour les fins du présent acte par son associé commandité, Grove Realty Associates, L.P., previously named Soros Realty Associates, L.P.,

ici représenté par Dara SYCHAREUR, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à douze mille, cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Octroi d'une décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.
3. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de sa mission.
4. Divers

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de se désigner RDFI Corp I Ltd, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, les Iles Cayman, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide que le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du Liquidateur.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette Assemblée est estimée à environ 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce-dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: D.SYCHAREUN, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 janvier 2010. Relation: LAC/2010/719 Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010015079/116.

(100008718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Apolluxx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Acitivité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.114.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Herr Dr. Peter STOLZ, Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 11. August 1954, wohnhaft in D-54294 Trier, Am Irscher Hof 7 (Deutschland),

2° Herr Johannes STOLZ, Student, geboren in Trier (Deutschland), am 24. August 1984, wohnhaft in D-54294 Trier, Am Irscher Hof 7 (Deutschland).

Die Erschienenen erklären:

1) Dass die Gesellschaft APOLLUXX S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Münsbach, 19, Parc d'activité Syrdall, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B, Nummer B 111.114, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 6. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 258 vom 4. Februar 2006.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) hat, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

3) Dass sie alleinige Eigentümer aller Gesellschaftsanteile sind.

4) Dass sie, als einzige Gesellschafter ausdrücklich erklären, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

5) Dass sie sich beide als Liquidatoren bestimmen.

6) Dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft APOLLUXX S.à r.l. besitzen;

7) Dass sie dem Geschäftsführer Entlastung erteilen für die Ausübung seines Amtes;

8) Dass sie alle verbleibenden Aktiva und Passiva der vorgenannten Gesellschaft APOLLUXX S.à r.l. übernommen haben und somit frei darüber verfügen können, und dass sie hiermit die Auflösung dieser Gesellschaft beschliessen, die damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch die Unterzeichneten.

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in D-54290 Trier, Hawstrasse 1A (Deutschland), beim Anwalt und Steuerberater Dr Heinrich HERRMANN, aufbewahrt bleiben werden.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft APOLLUXX S.à r.l., vorgenannt, festgestellt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Peter Stolz, Johannes Stolz, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2009, LAC / 2009 / 56994. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Januar 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010015509/45.

(100009567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Entreprise de Desossage Romain Stoltz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6833 Biver, 84, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 123.972.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Romain STOLTZ, artisan-désosseur, né à Esch-sur-Alzette le 10 octobre 1961, demeurant à L-6833 Biver, 84, Haaptstrooss,

détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "ENTREPRISE DE DES-OSSAGE ROMAIN STOLTZ S. à r.l." (numéro d'identité 2007 24 01 957), avec siège social à L-6614 Wasserbillig, 12, rue du Bocksberg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 123.972, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 542 du 5 avril 2007,

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-6614 Wasserbillig, 12, rue du Bocksberg à L-6833 Biver, 84, Haaptstrooss et de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. 1^{er} . Alinéa. "Le siège social est établi à Biver."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STOLTZ, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4496. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 janvier 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010014881/33.

(100008862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Media Outdoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.030.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.893.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016869/14.

(100010316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Liusol International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.683.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIUSOL INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010016851/12.

(100010704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Akan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKAN S.A.

I. SCHUL / J.-F. DETAILLE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010016853/12.

(100010702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

An-Erminig Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 109.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016847/10.

(100010680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

An-Erminig Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 109.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016848/10.

(100010678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Mao Yuan Import-Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010016844/10.

(100010693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Vicente & Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8353 Garnich, 70, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 23.011.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010016824/13.

(100010490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Danatis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.641.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010016842/12.

(100010647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

R & H Trans Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010017274/14.

(100011256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Dorpum, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.081.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 85.126.

In the year two thousand nine, on the fifteenth of December,
before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Dorpum S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85.126 (the Company). The Company was incorporated in Luxembourg on 6 December 2002 and its articles of association (the Articles) were amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 June 2003 and pursuant to a deed by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 990 of 25 September 2003.

There appeared

Dorint Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 49.334 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Patrick van Denzen, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Company's share capital is fixed at three million thirty-one thousand Euro (EUR 3,031,000.00), represented six thousand sixty-two (6,062) shares in registered form, having a par value of five hundred Euro (EUR 500) each and the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the Sole Shareholder, through its proxy holder, recognises to be fully informed of the following agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three million thirty-one thousand Euro (EUR 3,031,000.00), represented by six thousand sixty-two (6,062) shares in registered form, having a par value of five hundred Euro (EUR 500) each, to three million eighty-one thousand Euro (EUR 3,081,000.00) by way of the issuance of one hundred (100) new shares of the Company, having a par value of five hundred Euro (EUR 500) each.

2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1. above by a contribution in kind of two hundred thirty-eight thousand eight hundred and four Euro eighty-six cents (EUR 238,804.86) and declare that (i) an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.00) shall be allocated to the share capital of the Company, and (ii) the remaining amount of one hundred eighty-eight thousand eight hundred and four Euro eighty-six cents (EUR 188,804.86 Euro) shall be allocated to the share premium account of the Company.

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

4. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under items 1. and 2. above.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.00) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three million thirty-one thousand Euro (EUR 3,031,000.00), represented six thousand sixty-two (6,062) shares in registered form, having a par value of five hundred Euro (EUR 500) each to three million eighty-one thousand Euro (EUR 3,081,000.00) by way of the issuance of one hundred (100) new shares of the Company, having a par value of five hundred Euro (EUR 500).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the 100 new shares of the Company, having a par value of five hundred (EUR 500) and to fully pay up such shares by way of a contribution in kind consisting of a claim existing in favour of the subscriber and against the Company and amounting to two hundred thirty-eight thousand eight hundred and four Euro eighty-six cents (EUR 238,804.86) (the Contribution).

The Sole Shareholder prenamed, declares that an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.00) shall be allocated to the share capital of the Company, and (ii) the remaining amount of one hundred eighty-eight thousand eight hundred and four Euro eighty-six cents (EUR 188,804.86) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder prenamed, acting through its proxyholder declared that there exist no impediments to its free disposal and that it is a determined, due and payable claim ("the Claim").

The Sole Shareholder prenamed, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities in respect of Contribution.

Evidence of the existence of the amount of the claim and of the amount of Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of recipient company signed by the managers of the Company whereby it expressly

agrees with the description of the Contribution, with its valuation and with the effective irrevocable waiver of claim and by a certificate of waiver of its claim signed by the Sole Shareholder.

These certificates will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Company's articles of association and shall henceforth read as follows:

5. The subscribed capital of the company is fixed at three million eighty-one thousand Euro (EUR 3,081,000.00) represented by six thousand one hundred sixty-two (6,162) shares in registered form with a par value of five hundred Euro (EUR 500) each.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) du seul associé de Dorpum S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.126 (la Société). La Société a été constituée le 6 décembre 2002 et les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2003 et en vertu d'un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 990 du 25 septembre 2003.

A comparu:

Dorint Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.334 (l'Associé unique),

ici représentée par Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé unique a requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. Le capital de la Société est fixé à EUR 3.031.000.- (trois millions trente et un mille euros) représenté par 6.062 (six mille soixante-deux) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune, détenues par l'Associé unique.

II. L'Associé unique reconnaît avoir été informé sur l'ordre du jour de l'Assemblée qui est libellé comme suit:

1. Augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.031.000.- (trois millions trente et un mille euros) représenté par 6.062 (six mille soixante-deux) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune à EUR 3.081.000.- (trois millions quatre-vingt-un mille euros) par l'émission de 100 (cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune.

2. Souscription et libération des parts sociales nouvelles par un apport en nature de EUR 238.804,86 (deux cent trente-huit mille huit cent quatre euros quatre-vingt-six cents) et décision que (i) un montant de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) est affecté au capital social de la Société et (ii) le solde de EUR 188.804,86 (cent quatre-vingt-huit mille euros huit cent quatre euros quatre-vingt-six cents) sera attaché à la prime d'émission de la Société.

3. Modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder à toutes les formalités afférentes (y inclus afin d'éviter tout doute l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

4. Modification de l'article 5 des statuts en vue de refléter l'augmentation de capital sub 1 et 2 ci -dessus.

5. Divers.

III. Qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.031.000.- (trois millions trente et un mille euros) représenté par 6.062 (six mille soixante-deux) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune à EUR 3.081.000.- (trois millions quatre-vingt-un mille euros) par l'émission de 100 (cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer comme suit la souscription et la libération de l'augmentation de capital social:

Souscription - Libération

Ensuite l'Associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les 100 (cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune et de les libérer entièrement par un apport d'une créance existant en faveur de l'Associé contre la Société, («la Créance») au montant de EUR 238.804,86 (deux cent trente-huit mille huit cent quatre euros quatre-vingt-six cents) («l'Apport en nature»).

L'Associé unique déclare (i) qu'un montant de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) est affecté au capital social de la Société et (ii) le solde de EUR 188.804,86 (cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre euros quatre-vingt-six cents) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

L'Associé unique, prénommé, agissant par son mandataire déclare qu'il n'existe pas d'obstacle à disposer librement de la créance et qu'elle est certaine, liquide et exigible («la Créance»).

L'Associé unique déclare renoncer irrévocablement à toutes les obligations pouvant résulter de l'Apport en nature et en décharge la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de la créance en faveur de l'Associé unique a été donnée au notaire soussigné par une déclaration de la Société signée par les administrateurs acceptant la description de la créance et par une déclaration de renonciation de sa créance de l'Associé Unique.

Les déclarations resteront annexés aux présentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder à toutes les formalités afférentes (y inclus afin d'éviter tout doute l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 3.081.000.- (trois millions quatre-vingt-un mille euros) représenté par 6.162 (six mille cent soixante-douze) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune et ayant toutes les mêmes droits et obligations.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute nature, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 2.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: P. VAN DENZEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56650. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014850/190.

(100009142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Plutonium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 60.038.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

Plutonium S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour extrait conforme

Max Mailliet

Liquidateur

Référence de publication: 2010015863/14.

(100007961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Filips Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 60.031.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Filips Participations S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour extrait conforme

Max Mailliet

Liquidateur

Référence de publication: 2010015865/14.

(100007959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Ademus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 94.947.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue le 14 décembre 2009

L'assemblée générale des actionnaires décide le transfert du siège social de la société au 6, Place de Nancy à L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010015867/14.

(100007910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Solergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.722.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Climate Change Capital Private Equity L.P., a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 3 More London Riverside, London SE1 2AQ, registered under partnership registration number LP012295, represented by its General Partner, Climate Change Capital Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 3 More London Riverside, London SE1 2AQ, registered under partnership registration number 5191608,

duly represented by M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 December 2009 in London;

2) Climate Change Capital Private Equity Co-Investment L.P., a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 3 More London Riverside, London SE1 2AQ, registered under partnership registration number LP012307, represented by its General Partner, Climate Change Capital Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 3 More London Riverside, London SE1 2AQ, registered under partnership registration number 5191608,

duly represented by M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 December 2009 in London;

3) Enerqos S.p.A., a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Largo Molinetto 2, 20052 Monza, registered under registration number 09163741003,

duly represented by M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 December 2009 in Monza.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder(s) and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "SOLERGO S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital

5.1 Issued share capital.

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder (s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorised share capital

5.2.1 The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at twenty-five million euro (EUR 25,000,000), consisting of twenty-five million (25,000,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the fifteenth day of June at 10:00 am. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 The board of directors will define an operational manual defining all main activities, role and responsibilities of the management of the Company. The adoption of such manual will require the unanimous vote of the members of the board of directors.

15.5 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.6 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated

in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - independent auditor(s)

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, appoint them and fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 25. Profits

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.

3) Interim dividends may be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1) Climate Change Capital Private Equity LP, aforementioned, paid fifteen thousand three hundred forty-seven Euro (EUR 15,347) in subscription for fifteen thousand three hundred forty-seven (15,347) shares;

2) Climate Change Capital Private Equity Co-Investment LP, aforementioned, paid one hundred fifty-three Euro (EUR 153) in subscription for one hundred fifty-three (153) shares;

3) Enerqos S.p.A., aforementioned, paid fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500) in subscription for fifteen thousand five hundred (15,500) shares.

Total: thirty-one thousand euro (EUR 31,000) paid for thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 as well as in articles 26-1, paragraph (2), 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand three hundred euro (EUR 1.300.-).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire issued share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one 1.

2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

- M. Stefano Goracci, COO of Enerqos SpA, Italian citizen, born on 22 July 1968 in Montepulciano (Italy), having its professional address at Polo Tecnologico di Navacchio, Via Giuntini, 25, 56023 Navacchio di Cascina (PI), Italy;

- M. Frank Hauri, associate director of Climate Change Capital Ltd., Swiss citizen, born on 30 April 1974 in Reinach AG (Switzerland), having its professional address at 3 More London Riverside, London SE1 2AQ, United Kingdom; and

- M. Charles Conner, CIO Of Tamar Energy LLP, British citizen, born on 13 July 1952 in St. Louis (Missouri), United States, having its professional address at 79 Fortune Green Road, London NW6 1DR, United Kingdom.

3. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company:

Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg, registered with the register du commerce et des sociétés de Luxembourg under number B 96.848.

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2010 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

5. The address of the Company's registered office is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Climate Change Capital Private Equity L.P., un limited partnership organisé selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 3 More London Riverside, Londres SE1 2AQ, enregistré au registre des partnership sous le numéro LP012295, représenté par son General Partner, Climate Change Capital Limited, une société organisée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 3 More London Riverside, Londres SE1 2AQ, enregistrée sous le numéro 5191608,

dûment représentée par Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2009 à Londres;

2) Climate Change Capital Private Equity Co-Investment L.P., un limited partnership organisé selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 3 More London Riverside, Londres SE1 2AQ, enregistré au registre des partnership sous le numéro LP012307, représenté par son General Partner, Climate Change Capital Limited, une société organisée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 3 More London Riverside, Londres SE1 2AQ, enregistrée sous le numéro 5191608,

dûment représentée par Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2009 à Londres;

3) Enerqos S.p.A., une société organisée selon les lois d'Italie, ayant son siège social à Largo Molinetto 2, 20052 Monza, immatriculée sous le numéro 09163741003,

dûment représentée par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2009 à Monza.

Les procurations signées ne varientur par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'instrumenter l'acte de constitution de la société anonyme, qu'ils déclarent constituer comme suit et dont les statuts sont les suivants:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs actuels des actions, et tous ceux qui en deviendrait actionnaire dans le futur, une société anonyme sous le nom de "SOLERGO S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans motifs par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans les formes requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation, la gestion et le contrôle d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités à l'étranger, que ces entités existent déjà ou soient encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits quelle qu'en soit la nature, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation (i) par la Société ou par toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit quelle qu'en soit la nature, ou bien dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou (ii) par tout administrateur ou tout autre agent ou cadre appartenant à la Société ou à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit quelle qu'en soit la nature, ou bien dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- prêter des fonds ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit quelle qu'en soit la nature, ou bien dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de cet objet, la Société pourra notamment:

- lever des fonds notamment en souscrivant tout type d'emprunt, ou en émettant des titres ou des instruments participatifs ou représentatifs de dette, y compris des obligations, en acceptant tout autre type d'investissement ou en octroyant des droits quelle qu'en soit la nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir en qualité de membre ou d'actionnaire responsable de manière limitée ou illimitée vis-à-vis des dettes et des obligations à la charge de toute entité au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein d'une même municipalité par décision du conseil d'administration.

4.3 Le siège social peut être transféré vers une autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans les formes requises pour la modification des statuts.

4.4 Toute succursale ou autre bureau de représentation peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du conseil d'administration.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Actionariat et transferts d'actions

Art. 5. Capital Social

5.1 Capital Social souscrit

5.1.1 Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.1.2 Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant dans les formes requises pour la modification des statuts, aux conditions prévues par la loi.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à souscrire en numéraire seront offertes en priorité à l'actionnaire ou aux actionnaires existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, les actions leur seront offertes en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société. Le conseil d'administration déterminera le délai dans lequel ce droit préférentiel de souscription pourra s'exercer. Ce délai ne pourra être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de distribution de la lettre recommandée adressée aux actionnaires annonçant le début de la période de souscription. Toutefois, sous réserve des dispositions de la loi, ce droit préférentiel de souscription pourra être limité ou supprimé soit par l'assemblée générale des actionnaires convoquée (i) afin de statuer sur une augmentation du capital de la Société ou (ii) à l'occasion d'une autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société, soit par le conseil d'administration autorisé à le faire par l'assemblée générale des actionnaires. Cette décision sera adoptée dans les formes requises pour la modification des statuts.

5.1.4 La Société pourra réduire le capital social souscrit par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification des statuts, aux conditions prévues par la loi.

5.2 Capital autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la société, capital souscrit inclus, est fixé à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000), représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action.

5.2.2 Dans les cinq (5) ans suivant la date de publication de l'acte de constitution de la Société ou, selon le cas, suivant la date de la publication, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la Gazette Officielle du Grand-Duché de Luxembourg, de la résolution de renouveler, augmenter ou de réduire le capital autorisé en application de l'article 5.2, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, à octroyer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre instrument convertible en actions dans la limite du capital autorisé, à toute personne et dans les conditions qu'il jugera adéquates, et pourra notamment procéder à une telle émission en supprimant ou en limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois, à chaque fois pour une période maximale de cinq (5) ans, par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification des statuts.

5.2.4 La société pourra réduire le capital social autorisé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification des statuts, aux conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions

6.1 Le Capital social de la Société est divisé en actions de valeur nominale identique.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit des actionnaires sur l'actif et les bénéfices réalisés par la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité légale, la dissolution, la faillite de l'actionnaire unique ou de tout autre actionnaire, ou tout autre événement similaire s'y rapportant n'entraîne pas la dissolution de la Société.

6.5 La société peut procéder au rachat de ses propres actions, aux conditions et aux termes prévus par la loi.

6.6 Les actions de la Société sont nominatives et ne sont pas convertibles en actions au porteur.

6.7 Les coupures auront des attributs juridiques identiques à ceux des actions entières, attributs proportionnellement fractionnés, avec une réserve quant au droit de vote qui ne pourra être exercé qu'à la condition de réunir les coupures en une ou plusieurs actions entières. Toute coupure qui ne pourrait être réintégrer dans une action entière ne saurait conférer le droit de vote à son titulaire.

Art. 7. Registre des actions

7.1 Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre des actions nominatives contiendra le nom de chaque actionnaire, le lieu de sa résidence, de son siège social ou de son bureau principal, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré sur le nombre d'actions détenues par l'actionnaire, toute cession d'actions et sa date d'effet en application de l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toute sûreté consentie sur les dites actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera tout changement d'adresse à la Société par lettre recommandée. La Société prendra en compte le dernier changement d'adresse notifié.

Art. 8. Propriété et cession des actions

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire concerné.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit par notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, sur la base de laquelle tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et enregistrer dans le registre des actions toute cession mentionnée par toute correspondance ou tout autre document établissant les consentements du cédant et du cessionnaire s'y rapportant.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme «actionnaire unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des actionnaires» utilisée dans les présents statuts doit être interprétée comme une référence à «l'actionnaire unique».

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s), lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s), en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le 15 juin à 10:00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s), selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure notamment que

l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire de la loi ou des présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour le prouver. Une personne peut représenter plusieurs, voire même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été fournis par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur, contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut définir toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présent ou représenté au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme «administrateur unique» n'est pas expres-

sément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être interprétée comme une référence à «l'administrateur unique».

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Le conseil d'administration élaborera un manuel opérationnel qui définira l'ensemble des activités, rôles et responsabilités des dirigeants de la Société. Ce manuel sera adopté par les membres du conseil d'administration à l'unanimité des voix.

15.5 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.6 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou inférieur à un seuil minimum plus élevé fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient durant le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation à toute réunion du conseil d'administration doit être adressé par écrit à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion a une voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut prendre des résolutions écrites à l'unanimité ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration consignée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal consignant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles régissant une telle délégation.

E. Surveillance de la Société

Art. 23. Commissaire(s) statutaires - réviseur(s) d'entreprises

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire ou un commissaire sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

Les commissaires statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices

25.1 Au moins cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 L'assemblée générale des actionnaires décidera aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires aux conditions et termes prévus par la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par décision des actionnaires/de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

3) Les dividendes intérimaires pourront être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit aux actions à émettre de la manière suivante:

1) Climate Change Capital Private Equity LP, susmentionnée, a payé quinze mille trois cent quarante-sept euros (EUR 15,347) pour la souscription de quinze mille trois cent quarante-sept (15,347) actions;

2) Climate Change Capital Private Equity Co-Investment LP, susmentionnée, a payé cent cinquante-trois euros (EUR 153) pour la souscription de cent cinquante-trois (153) actions;

3) Enerqos S.p.A., susmentionnée, a payé quinze mille cinq cents euros (EUR 15,500) pour la souscription de quinze mille cinq cents (15,500) actions. Total: trente et un mille euros (EUR 31,000) payé pour trente et un mille (31,000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 ainsi que celles des articles 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires.

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois (3) et le nombre de commissaires statutaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

- M. Stefano Goracci, citoyen italien, né le 22 juillet 1968 à Montepulciano (Italie), demeurant à Polo Tecnologico di Navacchio, Via Giuntini, 25, 56023 Navacchio di Cascina (PI), Italie; et

- M. Frank Hauri, citoyen suisse, né le 30 avril 1974 à Reinach AG (Suisse), demeurant à 3 More Londres Riverside, Londres SE1 2AQ, Royaume-Uni; et

- M. Charles Conner, citoyen britannique, né le 13 juillet 1952 à St. Louis (Missouri), Etats-Unis, demeurant à 79 Fortune Green Road, Londres NW6 1DR, Royaume-Uni.

3. L'entité suivante a été nommée commissaire statutaire de la Société:

Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg, inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 96.848.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire statutaire se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décidera de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2010 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Charles et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2009, Relation: LAC/2009/57889. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010015544/878.

(100009504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Springblack Finance (Proprietary) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010016782/13.

(100010540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

**Giva S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Giva S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 12.112.

L'an deux mille neuf. Le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GIVA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 12.112,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph-Etienne GLAESNER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 1974, publié au Mémorial C numéro 184 du 16 septembre 1974,

dont le capital a été converti en Euros aux termes d'un procès verbal d'Assemblée Générale, en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 106 du 12 février 2001.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 508 du 10 mai 2003.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (17.450) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUATRE CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 436.250.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en GIVA S.A., SPF.

Modification de l'article 1 - 1^{er} alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de GIVA S.A., SPF.

4) Ajouter le paragraphe suivant à l'article 4:

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Modification afférente de l'article 4 des statuts y afférent.

5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en GIVA S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) - 1^{er} alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} - 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de GIVA S.A., SPF.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de rajouter le paragraphe suivant à l'article quatre (4) des statuts comme suit:

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16344. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015576/97.

(10009806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

EAA Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010016780/12.

(100010485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Garance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 46.001.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010016781/12.

(100010525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Campus Contern Alouette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 143.595.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016819/10.

(100010825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Campus Contern Bouvreuil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 142.432.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016820/10.

(100010827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Campus Contern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 135.839.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016821/10.

(100010828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.